

## Préfecture de département

code postal : 05600

**Commune de CEILLAC**

code Insee : 05600

## Fiche communale d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du Code de l'environnement

### 1. Fiche communale annexée à l'arrêté préfectoral

n° 2013298-0005

du 25 octobre 2013

mis à jour le

### servitudes

### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques [ PPR ]

#### 2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR

naturels miniers technologiques non Approuvé par arrêté préfectoral  
n° 2005-601

date 1/03/2005

aléa

**Avalanche  
glissement de terrain  
crue torrentielle**

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

**Le règlement****Les documents graphiques : carte d'aléas et de zonage réglementaire**consultable sur Internet \* consultable sur Internet \* consultable sur Internet \* 

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui  non 

### 3. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application de l'article R 563-4 du code de l'environnement.

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte zone 5 Moyenne zone 4 Modérée zone 3 Faible zone 2 Très faible Zone 1 \* 

\* Il n'existe aucune obligation réglementaire pour le niveau 1 de sismicité

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :

**Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité**consultable sur Internet \* 

### pièces jointes

#### 4. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus  
en application de l'article R15-26 du Code de l'environnement**Reproduction de la carte des aléas et du zonage réglementaire du PPRN en date****Du 1/03/2005****4 planches A3 (y compris planches d'assemblage)**

#### 5. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

à la date de l'édition de la présente fiche communale

! La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique : Ma commune face aux risques

catastrophes naturelles

nombre **4**

catastrophes technologiques

nombre 

Date : 25/10/2013

site\* [WWW.departement.gouv.fr](http://WWW.departement.gouv.fr)